Image not found or type unknown

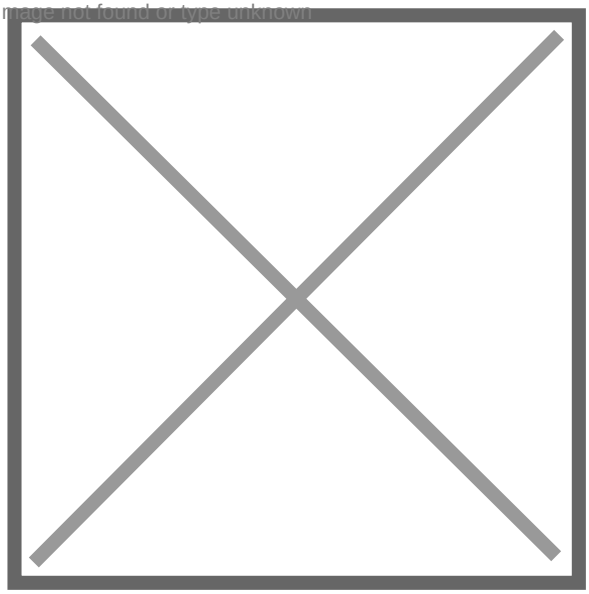

Mariage d'un demandeur d'asile avec une étrangère

Par **soalaure**, le **10/01/2020** à **13:27**

Bonjour,

Un ami afghan qui réside actuellement dans un CADA et qui est en attente d'un recours à sa demande de droit d'asile, me pose la question suivante...

Il s'est lié à une afghane qui vit aux États-Unis et qui a sa Greencard là-bas, il souhaite qu'elle vienne le voir en France et voudrait s'unir à elle (Mariage ou Pacs) dans l'idée de la rejoindre ensuite aux Etats-Unis.

Est-ce possible dans la mesure où elle n'est pas française et qu'ils n'ont pas de résidence commune en France?

Et si ça l'est, cela lui permettra-t-il vraiment de la rejoindre par la suite?

Merci à l'avance pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **10/01/2020** à **13:54**

bonjour,

un étranger même en situation irrégulière peut se marier en france.

mais un mariage célébré en france entre 2 étrangers ne donne pas droit à un titre de séjour en france.

pour la rejoindre ensuite aux USA, il faut poser la question aux autorités consulaires U.S.

salutations

Par **soalaure**, le **13/01/2020** à **18:07**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Autrement dit son adresse postale dans un CADA peut tenir lieu de résidence en France, même s'il est en attente d'un recours auprès de l'OFPRA?

Sa fiancée (d'origine afghane) vivant aux États-unis, elle n'a pas d'adresse en France.

Bien à vous,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés